

CONGO BELGE

SERVICE DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS



TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T.

EXPLICATIONS

des abréviations admises pour les
indications de service taxées

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse :

RP Réponse payée
D Télégramme urgent
LC Télégramme différé
DLT Lettre télégramme
CR Assuré de réception
CC Collectivement

emb = progreu

*chille stan cost lusambo
cog rpt usa*

L'Etat n'est tenu à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique. (Décret du 8 1939) juillet

Déposé à

leo

le

18

à

15

h

20

m.

N°

149

56

*15818 re rml 2129 re du 12 février priere
noter reunion commission devises du 14
février que pour le chapitre marchandises
prio^m annuler dernier alinea du 1 vms
les ch^mpagnes seront reserves commission
devises leopoldville secundo supprimer
le 120 parfumerie = qui également reser=
=vee commission des devises*

Ruhengeri



5845

Congo